

Saint-Cloud

L'officiel

N°222
JUIN
2022

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE

SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 16 juin 2022	pages 1 à 15	■ État civil	page 17
■ Actes d'urbanisme	pages 16	■ Qualité de l'eau	page 18

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU JEUDI 16 JUIN 2022 À 21H COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

*(En vertu de l'article. L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)
Publication et affichage en date du 25 mai 2022.*

25 présents. Brigitte PINAULDT, Diane DOMAS, Mireille GUEZENEC, Édith SAGROUN, Diane MICHOUDET Céline PEIGNÉ, Laurent MONJOLE, Arnaud BOSSER, Pauline GEISMAR, Claire LOUVET ont donné pouvoir respectivement à Capucine du SARTEL, François-Henri REYNAUD, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Nicolas PUJOL, Olivier BERTHET, Éric BERDOATI, Jean-Claude TREMINTIN, Françoise ASKINAZI et Nicolas PORTEIX.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MAI 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des 38 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

- Affaires juridiques et domaniales :
- Mise à disposition et location de salles : Grand Livre, Rectangle, Brunet et Porte jaune (7);

- Avenant n° 1 aux conventions d'occupation domaniale pour plusieurs logements sis à Saint-Cloud : 114, avenue du Maréchal-Foch, 17, rue Anatole-Hébert, 2-4, rue des Écoles (6);
- Signature d'une convention d'occupation précaire d'un local 2, rue de l'Yser au profit de l'association de soutien au scoutisme à Saint-Cloud (A3S);
- Signature d'une convention d'honoraires rectificative au profit de la SCP BAUER-VIOLAS - FESCHOTTE-DESBOIS - SEBAGH.
- **Marchés publics :**
- Signature de la modification n° 4 de l'accord-cadre relatif à l'exploitation PFI, PF et CP des installations de CVC (chauffage, ventilation

et climatisation) des bâtiments communaux de la ville de Saint-Cloud;

- Signature de l'accord-cadre relatif à l'achat de DVD, de documents sonores et d'ouvrages enregistrés, de livres numériques et de gestion des abonnements des périodiques / Lots 1/2/3;
- Signature d'un avenant au contrat de prestation de services PADKOS SASU pour l'organisation de la soirée du personnel de la Ville, le vendredi 20 mai 2022;
- Signature du contrat de prestation de service pour la régie publicitaire du magazine municipal;
- Signature de l'accord cadre relatif à l'achat de fournitures, de produits et de matériel d'entretien;
- Contrat de maintenance préventive pour système de prévention des clés (pour le PEEJ);
- Contrat de maintenance pour les bornes interactives AZIMUT (pour le service petite Enfance);
- Contrat avec la société GEOPTIS pour réaliser un audit de voirie et de géo référencement;
- Achat d'une prestation complète pour un séjour de vacances;
- Signature d'un contrat avec le Studio TRALALAIRE concernant un spectacle nommé *Le potager de Clémentine* (pour la crèche Le Manège Enchanté mardi 21 juin 2022);
- Signature d'un contrat avec la SARL la Ferme de Tiligolo concernant un spectacle *Madame chaussette et le mysteere du biberon* (pour la Crèche La Farandole le mercredi 15 juin);
- Contrats pour la location courte durée de deux véhicules utilitaires.

- Finances :

- Fixation du tarif d'occupation du domaine public pour les stands de vente pour la soirée du 14 juillet 2022 au jardin des Tourneroches.

- Régies municipales :

- Clôture de la régie de recettes publicitaires avec la société PLC.

- Culture :

- Acceptation du don du tableau *Vase de fleurs au fond jaune* d'Eduardo Pisano;
- Signature de deux avenants au contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle *En réalités*;

- Signature d'une convention de partenariat entre la commune de Garches et la commune de Saint-Cloud (spectacles des 3 Pierrots);

- Signature de deux contrats de cession de droits d'exploitation des spectacles *Je ne cours pas je vole* et *Comme il vous plaira*;

- Paiement de frais de restauration relatifs à la séance-débat du vendredi 10 juin 2022 aux 3 Pierrots.

- Manifestations municipales :

- Organisation d'un quizz à l'occasion de l'évènement « MANGA » qui se déroulera à la médiathèque et aux 3 Pierrots le samedi 4 juin 2022.

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Au 1^{er} janvier 2022, la ville de Saint-Cloud comptait 30 012 habitants. L'Insee, organisme en charge de l'analyse et de l'étude des évolutions de population sur le territoire national, nous rappelle qu'en 1968, date de la première statistique sur le nombre d'habitants, la commune de Saint-Cloud comptait 28 158 habitants, soit 1 854 habitants de plus en 50 ans. Cette stabilité bien réelle de notre population sur la commune est le fruit d'une stratégie politique assumée basée justement sur l'objectif du maintien à 30 000 habitants. Seulement voilà, pour maintenir le nombre d'habitants à Saint-Cloud comme dans toutes les communes françaises, il est nécessaire de construire chaque année des logements. Pour Saint-Cloud, le point d'équilibre est entre 65 à 70 logements à construire par an. Sur les 32 dernières années, la moyenne annuelle de construction de logements est de 68. Car aussi étonnant que cela puisse paraître, ne rien faire dans une commune ne permet pas de maintenir le nombre d'habitants. L'inaction en la matière conduit inéluctablement à la perte d'habitants et donc au déclin. En effet, perdre des habitants pour une commune équivaut au déclin de cette même commune. En milieu urbain dense comme nous le sommes en région parisienne, les causes de la perte d'habitants sont tout autres que dans la ruralité. Ceci étant, dans tous les cas, le maintien du nombre d'habitants dans une commune, c'est avant tout un enjeu d'attractivité.

En terme d'attractivité, la qualité de vie est bien le premier facteur pour une commune. Cette qualité de vie se manifeste au travers de multiples

facteurs : l'équilibre logement/travail/transport, la place de la nature en ville, l'importance des politiques publiques menées en matière d'éducation, de sécurité, de sport, de culture, et sur le plan social, la place des commerces en ville et beaucoup d'autres sujets complémentaires. L'ensemble de ces différents éléments sont constitutifs de l'attractivité d'une commune.

Les Clodoaldiens sont nombreux à me le dire, on a la chance à Saint-Cloud de jouir d'une qualité de vie exceptionnelle aux portes de Paris.

La présence des services publics sur notre commune est également un facteur d'attractivité. C'est la raison pour laquelle dès le 7 juin dernier, j'ai écrit au Président de la Poste pour lui faire part de mon profond mécontentement quant aux conditions dans lesquelles se déroule le futur projet de requalification du site de la Poste situé boulevard de la République. Sur le fond du dossier, il est indéniable que cette réhabilitation était devenue indispensable tant le site est aujourd'hui dégradé. La Ville est disposée à accompagner le Groupe La Poste sur ce projet. Mais elle pose des conditions qui doivent être respectées. En premier lieu, le maintien sur la commune pendant l'intégralité du chantier d'un service public de qualité, engagement pris publiquement par les collaborateurs du Groupe La Poste lors de la réunion des dialogues de quartier qui s'est tenue le mercredi 11 mai dernier. En second lieu, la relocalisation une fois le projet de construction terminé du futur bureau de Poste sur le site actuel en pied d'immeuble. Ces exigences que formule la commune doivent être prises en compte. C'est une question d'intérêt général.

C'est très précisément pour le même motif d'intérêt général que nous vous proposons lors de cette séance du conseil municipal le choix du délégataire pour la construction et la gestion du futur parking des hôpitaux. Nous avons la chance de disposer à Saint-Cloud de deux établissements de santé de tout premier ordre. L'hôpital des 4 Villes accueille la première maternité des Hauts-de-Seine, de la médecine générale, un centre de dialyse réputé et son voisin l'institut Curie est le premier centre européen de sénologie. L'évolution des protocoles thérapeutiques, le développement de la médecine ambulatoire, le simple fait de venir visiter un patient rendent indispensable la présence à proximité de ces deux établissements de santé d'un parking moderne permettant de se stationner sans difficulté. C'est indispensable au bon fonctionnement de nos deux hôpitaux.

C'est aussi cela l'attractivité d'une commune : disposer de services publics de qualité et facilement accessibles.

Saint-Cloud dispose de cinq gares (deux gares SNCF et trois gares pour le T2) et bientôt d'une sixième gare avec l'arrivée du Grand Paris Express, de plus de 6000 arbres sur le domaine public, d'un parc de plus de 460 hectares qui va devenir un Domaine national, de nombreux espaces verts : le jardin des Tourneroches, le parc Marie-Bonaparte, le jardin de l'Avre, le jardin des Avelines, l'hippodrome de Saint-Cloud, de deux lycées, de deux écoles internationales, de trois collèges, de nombreuses écoles maternelles et élémentaires publiques et privées, d'équipements publics sportifs et culturels de qualité, de nombreux commerces et la liste pourrait être bien évidemment encore plus longue.

Saint-Cloud est une pépite aux portes de Paris. C'est par une attention de tous les instants, un équilibre ténu que la situation est préservée.

C'est le quotidien de toute l'équipe de la majorité municipale mais aussi celui soyez en persuadés, Mes Chers Collègues, de toute l'administration municipale à qui je veux rendre hommage pour son action au service de tous. »

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Sérolène de LARMINAT, première adjointe au maire déléguée à la Culture et au patrimoine

L'été arrive avec la traditionnelle **Fête de la musique**, le 21 juin. De **nombreux concerts** sont programmés dans les différents quartiers : Chez Mistinguette, avenue de Longchamp, Au Provençal (rue des Tennerolles), place Magenta à partir de 17h30 : Jazz, pop-rock, variétés avec les adhérents et les ensembles de l'ECLA.

La soirée se poursuivra aux **3 Pierrots** avec un **ciné-concert** *L'Étroit Mousquetaire* de Max Linder (film muet avec accompagnement musical au piano par Manuel Rocheman).

■ **Festival Rock en Seine** : Après deux années de pause imposée par la crise sanitaire, Rock en Seine est de retour dans le Domaine national de Saint-Cloud pour une **édition exceptionnelle fin août** avec une multitude de surprises et animations sur le stand de la Ville et notamment la traditionnelle Rock Biblio animée par l'équipe de la médiathèque permettant de se détendre tout en découvrant l'histoire du rock.

■ **Les 3 Pierrots** : Le lancement de la première édition du **Festival Before le Off** a rencontré un vif succès. Ségolène de Larminat félicite vivement Stéphane Boutet, nouveau directeur de l'établissement. Les spectateurs pourront découvrir une sélection de textes d'auteurs contemporains qui se joueront pour la première fois au festival d'Avignon dans quelques semaines. À noter le **lundi 27 juin**, dernier lever de rideau des 3 Pierrots sur un concert du **groupe québécois Quartz** avant la fermeture pour travaux pendant un an. L'activité culturelle des 3 Pierrots pour la saison 2022-2023 sera également présentée à cette occasion : une saison exceptionnelle dénommée **En attendant la réouverture**. **La programmation cinéma quotidienne continue quant à elle jusqu'au mercredi 26 juillet**, date de la fermeture de l'établissement pour la préparation du chantier de réhabilitation.

■ **Le musée des Avelines : Un nouveau directeur** vient d'être recruté. Actuellement directeur du musée de Dreux, **Damien Chantrenne** prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} juillet prochain. Il aura à cœur de continuer le travail de mise en valeur de l'art et l'histoire de la ville en développant la notoriété et le rayonnement de cet établissement culturel. Bienvenue à Saint-Cloud!

L'exposition Bons Baisers de Saint-Cloud : La carte postale à la Belle Époque continue jusqu'au 10 juillet : déjà plus de 2500 visiteurs, enchantés de redécouvrir leur ville et une époque riche en événements.

Plusieurs événements à venir prochainement : **des visites contées pour les plus jeunes, samedi 18 juin, une nocturne le samedi 2 juillet Un soir de Belle Époque** : au programme : soirée découverte de l'exposition et initiation au tango!

■ **La médiathèque** : Au mois de juillet, la médiathèque et le musée participent à **l'opération Partir en Livre** : séances de lecture, des contes et ateliers de création artistique se dérouleront dans les jardins de la ville.

À partir **du 12 juillet et jusqu'au 29 juillet**, la médiathèque accueillera le public sur des **horaires d'été**. Et **dès la rentrée**, mise en place de **nouveaux horaires d'ouverture** plus étendus et homogènes entre les différents services.

■ **Le Carré** : Les activités régulières ont repris leur rythme de croisière avec notamment les conférences d'Arts et Loisirs et s'enrichissent des nombreux projets associatifs plus ponctuels comme les spectacles de fin d'année de l'institution Saint Pie X, les ateliers de théâtre de la Compagnie du Passage, mais aussi la soirée de bal

des terminales du lycée Alexandre-Dumas ou encore le Cercle de Courtrai à l'initiative du CFAE. À ces événements variés, s'ajoutent les nombreuses réunions ou assemblées associatives ou privées.

Les 3 Pierrots fermant pour travaux, la saison prochaine, certains événements de la saison culturelle se dérouleront au Carré ainsi que les conférences du Collège Universitaire.

■ **L'ECLA** : L'association organise les **18 et 19 juin son festival de danse** intitulé **Le Voyageur**. Plusieurs spectacles sont prévus au Carré et aux 3 Pierrots ainsi qu'un bal familial pour voyager sur les rythmes de morceaux traditionnels de différents pays.

■ **Le conservatoire** : L'établissement a renoué avec son dynamisme d'avant la pandémie. Tous les examens sont passés et les réinscriptions sont en cours. Le dernier week-end a été particulièrement riche avec un concert en trio de professeurs le samedi, salle comble pour *Les Variations Goldberg* de Jean-Sébastien Bach. Le lendemain, 300 spectateurs étaient réunis dans l'église Saint-Clodoald autour du *Stabat Mater* de Pergolèse. Dans le même temps, aux 3 Pierrots, 400 personnes ont applaudi un spectacle de danse classique et au conservatoire, un stage de musique ancienne s'achevait dans l'auditorium. À retenir! Le **grand week-end du Conservatoire du 24 au 26 juin** au pôle culturel des Avelines.

Ségolène de Larminat remercie chaleureusement les agents de la Ville et les associations qui ne comptent pas leur énergie pour offrir une si riche programmation à tous les Clodoaldiens.

Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

■ **Activités du CCAS** : Voici un **récapitulatif des actions depuis le début de l'année. Il y a eu cinq conseils d'administration, quatorze secours accordés et 44 délibérations ont été prises**. De nombreux chèques d'accompagnement personnalisé ont été délivrés aux bénéficiaires suivants :

- Alimentation-Hygiène à 15,24 € : 151 à des familles + 103 à des personnes isolées de - de 60 ans + 16 à des personnes isolées de + de 60 ans, soit 270 chèques au total.

- Alimentation-Hygiène à 7,62 € : 98 à des familles + 55 à des personnes isolées de - de 60 ans + 10 à des personnes isolées de = de 60 ans, soit 163 chèques au total.

- Habillement à 15,24 € : 27 à des familles.

Cela représente la somme de 460 chèques d'accompagnement personnalisé qui ont été remis.

Concernant l'activité du service, 702 personnes ont été reçues et il y a eu 974 appels téléphoniques.

Jean-Christophe PIERSON rend hommage aux agents du service qui œuvrent en permanence avec bienveillance et professionnalisme auprès des Clodoaldiens qui en ont besoin.

■ **Analyse des Besoins Sociaux (ABS) :** Une rencontre a eu lieu dans ce cadre entre deux associations « logement intergénérationnel ». Jean-Christophe PIERSON en profite pour mettre l'accent sur le **dossier relatif à ce diagnostic complet figurant dans le dernier magazine du mois de juin.**

Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation

■ **Séjours d'été :** 502 enfants inscrits seront accueillis, soit une **augmentation de fréquentation de 12 % par rapport à l'été 2021**, marqué par le Covid. 19 séjours seront organisés pour les enfants de 4 à 16 ans dont 40 enfants d'écoles maternelles.

■ **CART(O)ON-VILLES, je raconte ma ville en dessin animé :** Le Maire et Jacques GRUBER ont assisté ce jour à la **remise du prix des meilleurs décors**. En présence des élèves et de leur enseignante, madame Reverseau, **la classe de CE2 B de l'école de Montretout** a reçu ce prix. Cette classe avait participé cette année à cette action de sensibilisation des élèves à leur environnement urbain menée par l'Atelier pédagogique du CAUE 92. Les élèves ont ainsi réalisé, avec l'aide d'intervenants architectes, un **court-métrage d'animation racontant la ville de Saint-Cloud telle qu'ils la perçoivent, la comprennent et l'idéalisent**. De vives félicitations sont adressées aux élèves et à leur enseignante pour leur participation à ce projet pédagogique.

■ **Lutte contre le gaspillage alimentaire :** La Ville a engagé une démarche continue de lutte contre le gaspillage alimentaire, phénomène se traduisant par 3,8 milliards de repas jetés en France chaque année en restauration collective. Une campagne de pesée du gaspillage dans les écoles maternelles et élémentaires a été mise en place par le service Éducation, qui poursuit ses démarches sur le sujet, et dont les objectifs sont les suivants :

- Identifier quantitativement et qualitativement le gaspillage,

- identifier les axes d'amélioration,
- sensibiliser les enfants pour réduire *in fine* le gaspillage.

Les aliments les plus gaspillés sont les entrées et les desserts. Avec 110 g par jour et par enfant, Saint-Cloud se situe au-dessous de la moyenne des chiffres nationaux fournis par l'ADEME. En extrapolant ces résultats d'une semaine sur une année, ce gaspillage se monte à plus de 40 tonnes pour l'ensemble des écoles. Certaines actions sont déjà mises en place pour réduire ce gaspillage. Jacques GRUBER précise que la Ville s'attache à mener cette lutte.

Capucine du SARTEL, adjointe au maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

VOIRIE

■ **Travaux en cours et à venir :** Des travaux de modernisation de l'alimentation des conduites d'eau **rue de la Porte jaune** ont commencé et devraient s'achever à la fin du mois d'août. La Ville va effectuer une remise en état de la partie du parking anciennement appelé « parking des élus » attenant à la mairie. Le département des Hauts-de-Seine va reprendre **les trottoirs de la rue Pasteur** entre le 11 et le 18 juillet. Une remise aux normes des rampants de plateaux traversants (**bas de la rue de Buzenval et rue du Calvaire**) sera également entreprise fin juillet-début août. Enfin, des reprises partielles de la couche de roulement de la rue Gounod auront lieu les 8 et 9 août.

La grue, actuellement installée au **carrefour Coutureau/Armengaud/Pozzo-di-Borgo** sert au démontage des escalators de la SNCF. L'opération devrait se terminer en début de semaine prochaine au plus tard.

La DIRIF, quant à elle, sera chargée des travaux de nuit, malheureusement bruyants, qui vont avoir lieu sur le viaduc de l'A13 entre le 20 juin et le 1^{er} juillet ayant pour objet le remplacement de joints défectueux par hydrodémolition.

PROPRETÉ

■ **Points d'apport volontaire :** La campagne d'information des points d'apport volontaire de la rue d'Orléans a commencé. Le projet est très bien accueilli. Pour rappel, l'objectif est de libérer l'espace public de tous les bacs qui sont sortis en permanence. Les riverains qui aujourd'hui ne peuvent les rentrer, pourront donc les rendre. Les

travaux débuteront fin juillet et la mise en service se fera courant septembre.

MOBILITÉS

■ **Zone 30** : Une extension de la zone 30 sera effective au mois de septembre prochain dans le quartier Pasteur/Magenta. Les rues Lelégard, Laval et Édeline seront mises en contre-sens cyclable.

Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille

■ **Réception de la fête des mères** : Cette réception dédiée aux familles nombreuses a eu lieu le samedi 21 mai au musée des Avelines et a été très appréciée. Plus de 150 familles étaient conviées à un petit-déjeuner suivi d'une visite de l'exposition *Bons Baisers de Saint-Cloud : La carte postale à la Belle Époque*.

■ **Reprise des fêtes de fin d'année dans les crèches**.

Anne COVO remercie ses équipes qui ont œuvré auprès des petits Clodoaldiens et de leurs parents durant cette année dense.

Jean-Claude TREMINTIN, adjoint au maire délégué au Sport

■ **Résultats des jeunes sportifs** : L'équipe des volleyeuses de moins de 21 ans est vice-championne de France avec un seul match perdu, celui de la finale, en 15 confrontations. **Grand tournoi de volley-ball avec la participation de cette équipe le dimanche 19 juin sur la pelouse du stade Martine-Tacconi.**

Deux groupes, dont un de moins de 13 ans, ont participé au **championnat de France de gymnastique rythmique**, et se sont classés très honorablement. **Un gala aura lieu le samedi 25 juin en début d'après-midi, au gymnase Huet.**

L'équipe des basketteuses de moins de 13 ans a **remporté le trophée CATOR**, ce qui leur permettra, la saison prochaine, d'évoluer en championnat régional.

Des félicitations sont adressées aux jeunes sportifs pour leurs excellents résultats et aux associations encadrantes pour leur dynamisme ! Une soirée de récompense des sportifs sera organisée au cours du deuxième semestre 2022, si la crise sanitaire le permet.

■ **Évènements à venir** : Aquakids à la piscine des Tourneroches le samedi 25 juin - plutôt

destiné aux enfants, avec de nombreuses activités ludiques et aquatiques. **Sport et handicap pour les enfants de l'École des Sports** avec des ateliers de compréhension du handicap, se déroulera **le samedi 2 juillet prochain au jardin de l'Avre**. Des remerciements sont adressés à tous les collaborateurs du Pôle Sportif qui organisent ces événements.

■ **Inscriptions à l'École des Sports pour la rentrée** : En 10 jours, plus de 50 % des disponibilités sont déjà remplies. Les inscriptions pour les activités aquatiques ne seront prises que début septembre.

■ **UAS section Natation** : Un stage en Tunisie sera organisé du 3 au 9 juillet pour 16 coéquipiers de l'équipe de Water-Polo des moins de 15 ans.

Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

■ **Marché des Avelines** : Une réunion ayant pour objet la présentation de l'organisation de la nouvelle halle des Avelines s'est déroulée le 21 mai avec les commerçants du marché de Stella. La Ville a notamment proposé de nouveaux jours d'ouverture pour le futur marché. La discussion avec les commerçants est donc ouverte et la Ville prend en compte leurs remarques.

■ **Label Saint-Cloud 2022** : Le jury se réunira le 28 juin pour décerner le label Saint-Cloud 2022. Une dizaine de candidats se présentent cette année : des artisans, des créateurs, des entrepreneurs... qui font la fierté de la Ville par leur talent et compétence.

■ **Animation fête des mères au marché** : Grand succès pour cette animation organisée en partenariat avec les commerçants le 21 mai où de nombreuses familles sont venues se faire photographier devant le mur floral. Le jeu proposé a également remporté un franc succès.

■ **Brocante Centre/Village** : Cette année, la brocante a réuni 206 exposants. 5 000 à 6 000 visiteurs étaient présents le matin et un peu moins l'après-midi. L'association des commerçants est très satisfaite et remercie le personnel municipal d'avoir contribué au succès de cet événement tant attendu et vous donne rendez-vous l'an prochain.

■ **Apéritif de quartier** : Light Optical organise le 23 juin à partir de 18h un apéro de quartier qui se déroulera sur le mail de l'école des Coteaux. Les habitants du quartier sont invités à se réunir pour un moment de convivialité.

■ **Développement économique** : Saint-Cloud Entreprises et le service Environnement de la Ville proposent d'intégrer les sociétés intéressées à l'initiative Valo Mégot. Cette action consiste dans la collecte de leurs cendriers et le recyclage de leurs mégots par la start-up ÉcoMégot. Un certain nombre d'entreprises rejoignent le mouvement (CH4V, clinique du Val d'or, Bureaux de la Colline...)

■ **Rendez-vous du Maire avec les grandes entreprises de la Ville** : Comme chaque année, une rencontre entre le Maire, ses adjoints et les dirigeants des grandes entreprises est prévue le **23 juin**. Cet évènement sera l'occasion de leur présenter les grands projets structurants de la Ville, ainsi que ceux mis en place par le territoire POLD et de partager un moment de convivialité et d'échanges.

■ **Cycle Oser, Entreprendre, Réussir** : Le troisième atelier du cycle Oser, entreprendre réussir, mis en place en partenariat avec Vaucresson, Tp'up 92 et Salvetera a de nouveau rencontré un vif succès le 7 juin dernier. Des créateurs et des chefs d'entreprises ont pu acquérir ou renforcer leurs techniques de vente pour aborder leurs rendez-vous avec plus d'assurance et de différenciation : le prochain atelier aura lieu en octobre!

Nicolas PORTEIX, adjoint au maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

■ **Chantier du marché des Avelines** : Le chantier avance au rythme prévu : tous les poteaux de la grande halle ont été coulés et l'entreprise est en train de préparer les structures de coffrage des poutres en béton reliant les poteaux entre eux pour former le toit. C'est la raison pour laquelle on aperçoit de nombreux échafaudages qui supportent cette structure. Parallèlement les entreprises de plomberie et d'électricité ont commencé la mise en place des réseaux. Enedis a reconnecté le réseau de manière définitive et le réseau transitoire aérien a donc pu être supprimé.

Dans le jardin des Avelines, la construction des fondations de la future rampe est en cours. Cette grande rampe en béton dans le même esprit que le marché, formera un arc de cercle englobant le jardin avec d'un côté une rampe en pente douce, et de l'autre un escalier en pas d'âne, c'est-à-dire avec de longues marches.

■ **Finances** : À ce jour, l'État n'a toujours pas notifié le montant des péréquations, FPIC et FSRIF dont le montant cumulé a dépassé l'année dernière 6,60 M€ pour la part communale,

8 M€ au total en comptant également la part intercommunale.

Sacha GAILLARD, adjoint au maire délégué à la Citoyenneté (état-civil et affaires générales) et à la politique de handicap *(excusé, rapporté par Françoise ASKINAZI)*

■ **Élections législatives** : Sacha GAILLARD remercie les Clodoaldiens qui se sont mobilisés pour assurer la bonne tenue des bureaux de vote à l'occasion du premier tour de ce scrutin. **La Ville reste à l'écoute et à la disposition de ceux qui pourraient donner quelques heures de leur temps dimanche 19 juin à l'occasion du second tour** : un lien d'inscription est disponible sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site Internet de la Ville.

■ **Handicap** : La réalisation d'un diagnostic complet et exhaustif des actions menées en faveur des personnes en situation de handicap dans les différents pôles et directions de la Ville a été effectuée et finalisée. Bien que de très nombreuses actions à destination des plus fragiles soient d'ores et déjà menées quotidiennement, l'objectif sera double : tisser un lien solide avec les associations locales qui sont au quotidien au contact des populations les plus fragiles et soutenir les actions menées en les valorisant et en les faisant connaître aux administrés. L'arrivée d'un chargé de mission Santé et handicap permet de se concentrer désormais sur la réalisation des projets à mener.

À noter : **Haute activités handisport seront proposées le 2 juillet au jardin de l'Avre lors de la fête de l'École des Sports.**

Jean-Christophe ACHARD, adjoint au maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

■ **Opération tranquillité vacances** : Comme chaque année, à l'approche des vacances d'été, l'**Opération tranquillité vacances** est relancée. Il s'agit d'un service de sécurisation entièrement gratuit, mis en œuvre par la police nationale en liaison étroite avec la police municipale, à travers des patrouilles de surveillance. Destiné aux particuliers comme aux commerçants, un ensemble d'informations utiles, ainsi que des messages de prévention ciblés seront rappelés dans le magazine publié début juillet.

■ **Travaux du commissariat** : **Après de longs travaux, les équipes réintègrent enfin le commissariat entièrement rénové cette semaine.** Après quelques perturbations de l'accueil du public en

milieu de semaine, cela acte surtout la fin d'un long processus et offre aux équipes du commissariat un cadre et des conditions de travail de qualité bien méritées.

■ **Vidéo-protection** : L'étude d'infrastructure a été finalisée confirmant la faisabilité technico-économique, tant en termes de visualisation, de débit et d'alimentation électriques des nouvelles caméras que d'architecture et structuration, du réseau de fibre optique qui sera déployé à cette occasion. La consultation des entreprises va être lancée dans les tout prochains jours, l'objectif étant de notifier le marché à la rentrée pour un démarrage des études détaillées et des approvisionnements dans la foulée.

Édith SAGROUN, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

■ **Finale du concours d'éloquence** : La finale, organisée par le Lions club en partenariat avec les Villes de Garches, Saint-Cloud et Vaucresson, a eu lieu le 11 juin : dix jeunes de 3^e se sont affrontés en offrant de superbes prestations. **Bravo à Hippolyte Binet, 1^{er} prix de la ville de Saint-Cloud** qui a reçu un diplôme et un bon cadeau de 150 € de la part de la Ville à dépenser à la librairie des Cyclades.

■ **Conseil des Jeunes** : L'appel à candidature est ouvert pour rejoindre le conseil des jeunes. Les jeunes ont **jusqu'au 18 septembre pour faire parvenir leur candidature** : ils sont attendus nombreux avec leurs envies et leurs idées pour construire de beaux projets avec la Ville.

Virginie RECHAIN, conseillère municipale déléguée aux Espaces verts

■ **Concours des jardins familiaux** : Ce concours aura lieu **le samedi 25 juin prochain**. Le jury sera composé de cinq membres et la notation des parcelles se fera sur la base de trois critères notés entre zéro et dix : aspect/entretien, variétés/plantations et originalité/créativité. Des surprises attendront les trois premiers jardiniers récompensés.

Virginie RECHAIN adresse son soutien aux équipes municipales et notamment à celles du service Espaces verts durant ces journées caniculaires.

François-Henri REYNAUD, conseiller municipal délégué aux Grands événements

■ **Bal du 14 juillet au jardin des Tourneroches** : Ouverture du bal à 19h30 animé en music live

par le bar à vinyles du DJ Truck The black Machine. En exclusivité cette année, la présence du charismatique **chef sud-africain Kobus Botha et son univers constitué de barbecues géants et de tournebroches impressionnants** : une expérience chaleureuse au goût inimitable! Un repas d'exception mais aussi un spectacle en soi!

Les partenaires habituels seront également présents : Saint-Cloud Commerces (soft, café, crêpes, glaces...), le brasseur Coup de pression et l'École des Gourmands pour les friandises. **Grand feu d'artifice à 23h et reprise du bal en seconde partie jusqu'à 1h du matin!** Les inscriptions sont ouvertes depuis le 1^{er} juin sur www.saintcloud.fr

À ce jour 515 participants préinscrits : commande au choix de quatre menus barbecue - paiement en ligne avant le 1^{er} juillet sur une tranche horaire définie - 20 €/adulte et 10 €/enfant - 12 ans.

■ **Grand apéro samedi 3 septembre au jardin des Tourneroches** : Venez célébrer Molière au cours de cette soirée costumée, fantasmagorique et raffinée de 19h à 23h avec une exposition dédiée à Molière réalisée par la Comédie française. La troupe de théâtre amateur des 3 Clouds présentera une balade historique autour des personnages illustres des pièces de Molière. Un DJ set vous fera danser toute la soirée!

■ **Forum des associations samedi 10 septembre à l'hippodrome de Saint-Cloud** : Événement familial de rentrée incontournable, ce forum permettra aux associations culturelles, sportives et solidaires, de mettre en avant leurs activités proposées sur la commune. **Cette édition se déroulera de 14h à 18h dans le hall de l'hippodrome et initiera le cycle de célébrations des 1500 ans de la naissance de saint Clodoald**. Au programme : séances de contes et musiques autour du Moyen-Âge et contes traditionnels de 15h à 17h, atelier vitrail sur le stand du musée des Avelines, deux petits manèges, cracheur de feu, jongleur, acrobate, échassier, saltimbanque du Moyen-Âge... Venez nombreux!

Mireille GUEZENEC, conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux seniors (excusée, rapportée par Jean-Christophe PIERSON)

■ **Espace d'animation des Coteaux** : Cet espace accueille de plus en plus de seniors. Les différents ateliers ont beaucoup de succès! Parmi les nouveaux, **plusieurs ateliers autour de la carte postale dans le cadre de l'exposition Bons Baisers de Saint Cloud** en partenariat avec le

musée, dont celui de linogravure qui a été une belle découverte pour tous. L'atelier « **l'équilibre en mouvement** » continue jusqu'à fin juin et devrait être reconduit après les vacances.

Concernant les **animations** et les **nombreuses sorties** ayant eu lieu : Le Lotocoto a fait salle comble ! Tous les commerçants de Saint-Cloud ayant offert de nombreux lots et les services de la mairie sont vivement remerciés.

S'ajoutent un Thé-ciné aux 3 Pierrots avec le film *Le Loup et le lion* suivi d'un goûter, une visite de l'Hôtel de la Marine à Paris et au musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines qui présentait l'exposition *Orange, la couleur des années Pop* en vue de préparer la future exposition photos de la Semaine bleue prévue du 10 au 15 octobre.

■ **Goûter de l'amitié** : Le traditionnel goûter de l'amitié **offert aux résidents de Lelégard a eu lieu aujourd'hui.**

Huit centenaires : sept femmes et un homme (dont un couple de 100 et 102 ans) ont pu être célébrés à cette occasion.

■ **CLIC Gérico** : Mireille GUEZENEC et Jean-Christophe PIERSON ont participé à plusieurs réunions du CLIC Gérico (**Centre Local d'Information et de coordination en gérontologie**). Un groupe de travail s'est constitué afin de mutualiser un certain nombre d'informations pouvant être utiles à tous. Ce centre situé au 3 bis, rue des Avelines regroupe les communes de Saint-Cloud, Garches, Vaucresson et Marnes-la-Coquette.

■ **Quartier Hippodrome/Fouilleuse** : Une remarque est adressée à la Ville de Suresnes qui n'avise pas les Clodoaldiens lors de la mise en œuvre de travaux (fermeture de rues et places de stationnement non-accessibles).

Le fleurissement du quartier, organisé par le responsable de l'APAJ Fouilleuse, se poursuit avec l'aide des résidents : **venez nombreux le 25 juin pour profiter du jardin et fêter les 30 ans de l'APAJ et du quartier!**

Nathalie MOUTON-VEILLÉ, conseillère municipale déléguée au quartier Coteaux/Bords-de-Seine

■ **Quartier Coteaux/Bords-de-Seine** : Le conseil du quartier Coteaux/Bords-de-Seine s'est réuni le 14 juin en présence d'Edith Sagroun, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse. Cette réunion fut très appréciée et très enrichissante.

Nicolas PUJOL, conseiller municipal délégué au quartier Centre/Village

■ **Brocante Centre/Village** : Cette très belle animation a eu lieu le 22 mai dernier et a rencontré un franc succès.

Le Maire remercie à cette occasion les bénévoles de l'association des commerçants qui ont fait un travail remarquable.

DÉLIBÉRATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

■ **Délibération n° 41 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité **secrétaire de séance.**

JURIDIQUE

Rapporteurs : Jean-Christophe ACHARD pour la délibération n° 42, Anne COVO pour la délibération n° 43, Françoise ASKINAZI pour la délibération n° 44, Olivier BERTHET pour la délibération n° 45.

■ **Délibération n° 42 : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, LE FINANCEMENT, LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION D'UN PARKING EN OUVRAGE - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT**

La Ville de Saint-Cloud envisage de construire un nouveau parking de 170 places, avenue André-Chevrillon, pour reconstituer son offre de stationnement. En effet, la nouvelle gare de la ligne 15 ouest du Grand Paris Express implique la démolition de l'actuel parking Joffre comprenant 125 places. Afin de limiter les difficultés de stationnement en centre-ville et aux abords des hôpitaux, la livraison du futur parking devrait idéalement être effective fin 2023/début 2024. Le 17 décembre 2020, le Conseil municipal a autorisé le Maire à lancer une consultation selon une procédure de délégation de service public en application des articles L1411-1 et suivant du code général des collectivités territoriales. À l'issue du délai de remise des offres, soit le 4 juin 2021, une seule offre a été reçue dans les délais : celle d'INDIGO INFRA. Comme indiqué dans le rapport

prévu par l'article L1411-5 du CGCT, la commission de délégation de service public réunie le 9 juillet 2021 a invité, le Maire à engager les négociations avec le candidat. À l'issue de trois phases de négociations portant en premier lieu sur les aspects techniques de son offre puis sur les aspects financiers, il s'ensuit que la société INDIGO INFRA a nettement amélioré sa proposition initiale. L'ensemble des motifs du choix du délégataire et la présentation de l'économie générale du contrat de délégation sont présentés dans un rapport dit, « rapport du Maire sur le choix du délégataire », dans lequel le Maire évoque les points marquants et qualités de l'offre d'INDIGO INFRA. La présente convention prend effet à compter de sa mise en exploitation, pour une durée de 30 ans. L'achèvement des travaux est prévu pour juillet 2024.

Après un exposé de Jean-Christophe Achard sur l'économie générale du projet, les observations suivantes ont été formulées :

Pierre Bosche considère qu'il est gênant qu'il n'y ait eu qu'une seule réponse à la consultation – ce à quoi Jean-Christophe Achard répond qu'une relance de la procédure aurait entraîné un report d'au moins neuf mois du projet global, sans assurance d'obtenir plusieurs offres. Pierre Bosche s'interroge également sur l'augmentation du budget, et demande si un financement par la SGP de la subvention d'équilibre a été envisagé. Jean-Christophe Achard précise que l'augmentation du budget s'explique par l'évolution de la conception du projet, l'offre ayant été par ailleurs retravaillée de façon substantielle pour faire baisser le montant de la subvention initiale; en outre, ce montant de subvention doit être mis au regard de la redevance qui sera perçue par la Ville sur 30 ans, et du fruit de la cession du parking Joffre – qui constitue en un sens la contribution de la SGP à ce projet, dès lors que le projet de parking sous la future gare a été abandonné pour des raisons techniques.

Pierre Bosche demande par ailleurs si le risque de dépollution est sérieux, et Jean-Christophe Achard précise qu'il n'y a pas de risque particulier identifié à ce stade.

Rafaël Maychmaz demande combien de places seront réservées aux voitures électriques, dans le contexte de l'évolution prévisible du parc automobile en lien avec les réglementations européennes. Jean-Christophe Achard précise que ce niveau de 20 % résulte de la réglementation en vigueur, et constitue par ailleurs actuellement un plafond.

Par 30 voix pour, le Conseil municipal valide le choix de la société INDIGO INFRA en tant que délégataire du service public pour la conception, la construction, le financement, la maintenance et l'exploitation d'un parking en ouvrage avenue André-Chevillon, dit parking des hôpitaux, approuve les termes du contrat et en particulier les conditions de rémunération du concessionnaire, et sa durée de 30 ans d'exploitation et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer le contrat et tout acte y afférent, avec la société INDIGO INFRA.

Le groupe *Saint-Cloud 2020!* (Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ et Pierre CAZENEUVE) s'abstient.

■ Délibération n° 43 : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DE LA CRÈCHE LA PETITE SIRÈNE - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT

La Ville de Saint-Cloud envisage de renouveler son contrat de délégation de service public pour la gestion de la crèche La Petite Sirène, permettant l'accueil de 60 enfants répartis sur les trois sections. En effet, le précédent contrat arrive à échéance le 31 juillet 2022. Afin d'assurer la continuité de ce service public, le Conseil municipal a autorisé le 16 décembre 2021 le Maire à lancer une consultation selon une procédure de délégation de service public en application des articles L1411-1 et suivant du code général des collectivités territoriales.

À l'issue du délai de remise des offres, soit le 25 février 2022, seule une offre a été reçue dans les délais : celle de PEOPLE AND BABY SARL dédiée à l'exploitation de la crèche et filiale de la PEOPLE AND BABY SAS.

Comme indiqué dans le rapport prévu par l'article L1411-5 du CGCT, la commission de délégation de service public, réunie le 14 avril 2022 pour l'analyse des offres, a invité le Maire à engager les négociations avec ce candidat, aussi bien sur l'offre de base que sur la variante permettant une augmentation de la capacité d'accueil de la crèche de quatorze berceaux supplémentaires.

À l'issue des phases de négociations portant en premier lieu sur les aspects techniques de l'offre, puis sur les aspects financiers, il s'ensuit que la société PEOPLE AND BABY a amélioré sa proposition initiale concernant l'offre variante de 74 berceaux.

L'ensemble des motifs du choix du délégataire et la présentation de l'économie générale du contrat

de délégation sont présentés dans un rapport joint dit « rapport du Maire sur le choix du délégataire », dans lequel le Maire évoque les points marquants et qualités de l'offre de PEOPLE AND BABY.

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} août 2022, pour une durée de cinq ans ferme.

Irène DOOTSAS trouve dommage qu'il n'y ait eu qu'une seule offre reçue dans le cadre de la consultation. Éric BERDOATI souligne que l'annonce a été publiée, comme il se doit, dans les revues spécialisées.

Le Conseil municipal à l'unanimité valide le choix de la société PEOPLE AND BABY en tant que délégataire pour la gestion de la crèche La Petite Sirène, approuve les termes du contrat (en particulier le périmètre de la délégation permettant d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche de quatorze berceaux supplémentaires), les conditions de rémunération du concessionnaire et sa durée de cinq ans ferme **et autorise le Maire ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance et à la famille à signer le contrat tripartite et tout acte y afférent, avec les sociétés PEOPLE AND BABY SAINT-CLOUD SARL et PEOPLE AND BABY SAS.**

■ Délibération n° 44 : DÉCISION SUR LE PRINCIPE DU RECOURS À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES MARCHÉS FORAINS

La gestion et l'exploitation des marchés forains de la commune a été confiée à compter du 1^{er} janvier 2022 à la société LES FILS DE MADAME GÉRAUD par un marché public de prestation de service jusqu'à la date du 30 juillet 2023.

L'article L.1411-4 dispose : « les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ». Au vu de la complexité de la procédure et de son coût, la solution la plus adaptée demeure la délégation de service public, de type affermage.

Ce contrat permet à la Ville de confier à un cocontractant la gestion du service, à charge pour lui de se rémunérer sur l'exploitation de l'ouvrage. Sachant que la Ville impose au délégataire la mise en place de tarifs sociaux, elle compense ces tarifs dans le cadre de transferts financiers pour contrainte de service public.

Dûment convoquée le 25 avril 2022, la Commission consultative des services publics locaux, interrogée sur le futur mode de gestion du service public des marchés forains, a émis un avis favorable sur la gestion déléguée du service lors de la réunion du 7 juin 2022.

La procédure de délégation de service public implique l'envoi d'une publicité et un recueil des offres dans les conditions prévues aux articles L3122-1 à L3125-2 du code de la commande publique.

Une fois les plis ouverts, leur analyse fera l'objet d'un vote de la Commission visée à l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales. Elle proposera à l'autorité délégante de négocier avec un ou plusieurs candidats, au vu de l'analyse de leurs offres.

Les négociations sont menées par l'autorité délégante. À l'issue de cette phase, le Conseil municipal se prononcera sur le choix du délégataire.

Pierre Bosche demande si d'une part, le futur délégataire aura bien pour mission la redynamisation des marchés des Milons et du Centre, et si d'autre part, le cahier des charges pour le marché des Avelines pourra être adapté à d'éventuelles évolutions de la demande. Éric BERDOATI précise que ces éléments seront bien pris en compte dans l'élaboration du cahier des charges du futur délégataire.

Rafaël Maychmaz demande si une enquête a été réalisée auprès des habitants fréquentant le marché des Milons, pour connaître leurs attentes sur l'évolution du marché. Éric BERDOATI répond qu'une telle étude pourra être, le cas échéant, une mission du futur délégataire.

Le Conseil municipal à l'unanimité dit que l'exploitation des marchés forains sera poursuivie sous forme de gestion déléguée à compter du 1^{er} septembre 2023, approuve le rapport de présentation annexé à la délibération et **autorise le Maire ou l'adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat, à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public, à mener les négociations et à signer tout document permettant d'aboutir à la finalisation du contrat qui sera présenté en cette instance.**

■ Délibération n° 45 : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE

Le programme immobilier de la SCI construction vente (SCCV) SAINT CLOUD RÉPUBLIQUE (groupe ATLAND) s'étend sur les parcelles cadas-

trées sections AI 421, 422, 423, 424, 36 et 300, ainsi qu'une partie de la parcelle AI 386 qui doit être lui être cédée par la Ville (cf. délibération de principe du conseil municipal en date du 31 mars 2022). L'ensemble de ces parcelles représente l'unité foncière sise 32-36 boulevard de la République.

Cette unité foncière est limitrophe de la parcelle AI 386, appartenant au domaine public de la Ville de Saint-Cloud et qui hébergera le futur marché des Avelines.

Ce programme comporte 37 logements (25 en accession et 12 en locatif social) et un local commercial de 199 m².

Afin d'optimiser le linéaire de vitrine commerciale et ainsi assurer l'animation du rez-de-chaussée donnant sur le boulevard de la République, en donnant notamment accès à une placette pouvant recevoir une terrasse pour une activité de restauration, il est nécessaire que l'accès à l'un des deux halls d'entrée soit localisé le long du chemin d'accès public menant au jardin des Avelines.

Cet accès doit être juridiquement formalisé par une servitude de passage, afin que le permis de construire puisse être délivré. Il est prévu que les travaux de réalisation et d'entretien de cette servitude soient à la charge du fonds servant, c'est-à-dire la Ville.

Par ailleurs, le terrain d'assiette de l'opération est concerné par une servitude de cour commune ayant permis la construction du bâtiment Immobilière 3F. Cette servitude a permis à I3F de s'affranchir des règles de retrait imposées par le PLU.

Dans le cadre de cette nouvelle opération, il est demandé d'acter une nouvelle cour commune permettant à la future opération de bénéficier des mêmes règles de retrait que celles ayant permis la construction du bâtiment I3F.

L'article L2122-4 du Code général de la propriété des personnes publiques ne s'oppose pas à ce qu'une servitude soit créée sur du domaine public, tant que celle-ci demeure compatible avec l'affectation des biens du domaine public, affectation qui est susceptible d'évoluer. En ce sens, une servitude perpétuelle n'est pas permise.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de constitution d'une servitude de passage et d'une servitude de cour commune sur la parcelle AI 386 au profit de la société SCCV SAINT CLOUD RÉPUBLIQUE pour une durée de 30 ans. Ces actes de servitude feront l'objet d'une convention entérinée par acte notarié.

SANTÉ

Rapporteur : Jean-Christophe PIERSON

■ Délibération n° 46 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'URPS-ML IDF ET L'ARS IDF POUR LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION MÉDICALE A SAINT-CLOUD

Le 4 avril 2022, l'ARS Île-de-France a diffusé le nouveau zonage médical, par la mise à disposition d'une carte interactive sur son site internet, mettant ainsi en évidence que l'Île-de-France est désormais la première région de France en terme de désertification médicale et qu'ainsi 96 % des Franciliens résident actuellement dans une zone sous-dense, signifiant que l'offre de soins des médecins libéraux est inférieure aux besoins de la population,

La commune de Saint-Cloud n'échappe pas à ce constat et est classée en zone d'action complémentaire par ce rapport, ce qui nécessite de réagir et d'anticiper l'évolution des années à venir.

Une enquête récente sur la démographie médicale libérale à Saint-Cloud menée par l'URPS-ML IDF (Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux Île-de-France) a mis en évidence la moyenne d'âge élevée des médecins libéraux installés sur son territoire.

D'après l'enquête menée par l'URPS-ML IDF, publiée en avril 2022, la situation va encore se dégrader en IDF. En effet, l'URPS estime que la région va perdre 50 % de ses médecins libéraux d'ici cinq ans. Compte tenu de l'âge des médecins travaillant à Saint-Cloud, la Ville va être fortement impactée par cette vague de départs à la retraite non remplacés.

Dans ce contexte, la concurrence pour attirer de jeunes médecins va s'accroître fortement entre les villes. C'est pourquoi, il devient nécessaire pour la Ville de Saint-Cloud de proposer à ces derniers une offre compétitive pour les attirer sur son territoire, l'enjeu étant de garantir aux administrés une offre de soins adaptée, de sécuriser et de continuer à développer le label « Saint-Cloud, pôle d'excellence de la santé ».

La proposition est de signer une convention tripartite avec l'URPS-ML IDF et l'ARS IDF pour « la réalisation d'un diagnostic et d'animation de territoire portant sur l'offre et le recours aux soins », afin d'obtenir un diagnostic récent et précis de l'offre de soins libérale à Saint-Cloud et de bénéficier d'un accompagnement à l'élaboration d'une solution sur mesure et compétitive, prenant en compte l'ensemble des facteurs favorisant l'installation des médecins.

Le coût total du diagnostic est de 9000 €. L'URPS et l'ARS prennent chacun en charge 3000 €.

Le coût du diagnostic pour la Ville de Saint-Cloud est de 3000 €. 50 % de la somme doit être versée à la signature de la convention et 50 % à la restitution du rapport final.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention tripartite avec l'URPS-ML IDF et l'ARS visant à la réalisation de « diagnostic et d'animation de territoire portant sur l'offre et le recours aux soins sur le territoire de Saint-Cloud » pour lutter contre la désertification médicale à Saint-Cloud.

ÉDUCATION

Rapporteur : Jacques GRUBER

■ Délibération n° 47 : CONTRAT DE PARTENARIAT POUR L'ADMISSION DES ENFANTS DE L'INSTITUTION SAINT PIE X AU RESTAURANT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU CENTRE

Une convention avait été établie avec l'Institution Saint-Pie X, afin de cadrer les modalités d'accès au restaurant de l'école élémentaire du Centre, ainsi que les modalités de financement jusqu'au 31 juillet 2022, dans le cadre de la délégation de service public de restauration conclue avec la société gestionnaire ELRES.

Une nouvelle convention doit être établie pour poursuivre cette admission dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service public de la restauration collective conclu avec la société SOGERES SAS.

Par 33 voix, le Conseil municipal approuve le contrat de partenariat prévu à cet effet et **autorise le Maire ou l'élu délégué à signer le contrat**, annexé au projet de délibération.

Le groupe *Saint-Cloud rive-gauche* (Xavier BRUNSCHVIG et Irène DOUTSAS) s'abstient.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le Maire

■ Délibération n° 48 : AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD - MODIFICATIF N° 1 RELATIF AUX AGENTS DE LA MÉDIATHÈQUE, DU CENTRE ALPIN DE TAMIÉ, ET AU TEMPS PARTIEL

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et plus particu-

lièrement son article 49 abroge le fondement législatif du maintien des régimes dérogatoires mis en place par la loi de 2001. Elle donne obligation aux collectivités territoriales de définir des règles relatives au temps de travail de leurs agents, dans le respect des conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 et plus particulièrement eu égard à la durée légale annuelle équivalente, pour un temps complet, à 1607 heures.

C'est dans ce cadre que la Ville de Saint-Cloud a adopté une délibération le 8 juillet 2021 relatif à l'aménagement du temps de travail pour l'ensemble des agents municipaux de la Ville de Saint-Cloud.

Cependant pour deux services, le travail de réflexion n'avait pas été entièrement abouti et il convient donc de compléter et modifier la délibération citée ci-dessus.

La médiathèque : un cycle de travail hebdomadaire

En effet, la médiathèque de Saint-Cloud depuis son installation au sein du jardin des Avelines a mis en place des horaires différenciés d'accueil des publics en fonction des âges, permettant ainsi au public scolaire de bénéficier les mardis matin et jeudis d'un accueil dédié par les agents jeunes de la médiathèque. Après les différentes périodes de confinement, les horaires d'accueil adaptés pour éviter le brassage des publics, il est apparu nécessaire de repenser les horaires de la médiathèque afin de les rendre plus compréhensibles et lisibles pour l'ensemble des usagers de la médiathèque et de simplifier la communication de l'établissement. Après concertation entre les agents, de nouveaux horaires d'ouverture au public, augmentant de six heures l'accueil des publics jeunes, ont été proposés et adoptés. Cette modification des horaires d'ouverture au public a nécessairement induit une modification des temps et des cycles de travail des équipes qui sont présentés ce jour au conseil municipal.

Le lundi, jour de fermeture de la médiathèque ne sera plus travaillé, générant un cycle hebdomadaire de 37h30 avec une alternance sur quinze jours de semaines de cinq jours et de quatre jours avec 22,5 congés annuels et quinze RTT. Comme pour les autres cycles hebdomadaires, la journée de solidarité sera déduite des quinze RTT.

Cette proposition de cycle de travail a été travaillée par les agents et est applicable au 1^{er} septembre 2022, après présentation en comité technique le 8 juin 2022.

Le centre alpin de Tamié : un directeur logé et un cycle de travail annualisé

Le cycle de travail du directeur du centre alpin de Tamié, logé en nécessité absolue de service, a été étudié en lien et en cohérence avec ceux des autres personnels de la Ville, logés en nécessité absolue de service. Son cycle est donc inclus dans le règlement des gardiens logés, adopté en délibération le 5 juillet 2018 et modifié le 8 juillet 2021. Un exemplaire du règlement modifié est joint au dossier. Un cycle annualisé de 1607 heures est adopté pour les autres personnels permanents du centre alpin de Tamié, générant 25 congés annuels. Ces deux cycles ont été présentés en Comité technique le 8 juin 2022 et sont également applicables au 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide que les présentes dispositions relatives au temps de travail des agents de la Ville de Saint-Cloud sont applicables au 1^{er} septembre 2022 et que l'ensemble des autres dispositions de la délibération 2021-53 demeure inchangé.

■ Délibération n° 49 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JUILLET 2022

Dans le cadre de l'ajustement des effectifs aux besoins de la collectivité, il est proposé de supprimer après un avis favorable du comité technique 19 postes au 1^{er} juillet 2022. Il est également proposé de créer un poste d'ingénieur principal, afin d'accompagner l'évolution de carrière du directeur de l'urbanisme. Il convient d'adopter le **nouveau tableau des effectifs** qui acte l'ensemble de ces suppressions et créations et recense l'ensemble des postes existants au 1^{er} juillet 2022. Au 1^{er} juillet 2022, les effectifs budgétaires sont donc portés temporairement à **489**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe Saint-Cloud 2020!

Nous comprenons que l'unique centre de loisirs pendant les vacances scolaires a été positionné à Fouilleuse, c'est-à-dire un lieu particulièrement excentré. Pourquoi un tel choix et serait-il envisageable de le positionner dans un lieu plus central ou d'en avoir deux de manière à faciliter la vie des parents ? (Catherine GREVELINK)

Jacques GRUBER regrette vivement qu'aucun membre du groupe n'ait relevé le fait qu'il ne s'agisse pas d'un seul centre tel que libellé dans la question et énumère les centres de loisirs dispo-

nibles durant la période estivale en invitant à une vérification préalable notamment sur le site de la Ville avant de poser toute question.

Jacques GRUBER précise que le seul centre ouvert en août est celui de Fouilleuse privilégié en raison de sa capacité d'accueil importante. À cela s'ajoute la double exigence de bonne gestion non seulement des effectifs d'animateurs mais aussi des travaux dans les autres centres tels que ceux de Montretout et du quartier du Centre.

Pouvez-vous nous communiquer un état financier à fin du coût du projet de rénovation du marché des Avelines suite aux retards et dans un contexte d'inflation sur les coûts des matériaux ? (Pierre BOSCHE)

Éric BERDOATI mentionne que son intervention au Conseil municipal du 3 février dernier répond pleinement à ces interrogations notamment en matière de financement, de répartition des coûts et de reste à charge pour le budget communal. Ce projet étant un projet de longue haleine, une réactualisation sera sans doute proposée d'ici la fin de l'année. Éric BERDOATI conclut son propos en évoquant la nécessité d'être particulièrement attentif aux communications de début de séance de manière générale. Un exemplaire du compte-rendu analytique de cette séance est remis en mains propres à Pierre BOSCHE.

Nous vous avons proposé d'organiser une formation aux enjeux environnementaux (Fresque du climat) l'année dernière. Sans réponse à ce jour, pourriez-vous nous indiquer si vous soutenez une telle initiative ? (Delphine POTIER)

Éric BERDOATI précise que Brigitte PINAULDT a déjà rencontré l'un des bénévoles animateurs de l'association La fresque du climat au mois de mars dernier. La démarche de l'association s'adresse principalement aux élus mais aussi aux agents municipaux afin de les sensibiliser aux causes et conséquences du changement climatique, sur la base des travaux du GIEC. Éric BERDOATI en profite pour faire référence à Jean-Marc JANCOVICI qui évoque davantage le problème de surpopulation mondiale lié au dérèglement climatique. Il ajoute que la Ville travaille déjà sur ce sujet avec beaucoup de sérieux et d'application dans tous les secteurs mais qu'elle n'envisage pas à ce jour de subventionner cette association.

Le groupe Saint-Cloud rive-gauche

Lors du dernier conseil municipal, nous vous avons interrogé sur la carence de personnel de

la petite enfance dans nos crèches. En prenant comme exemple La Petite Sirène, où les enfants ne bénéficient pas d'éducateur en section des bébés depuis septembre. Alors que cette crèche est sous régime de délégation, et que la mairie se doit de vérifier la présence du personnel adéquat à chaque poste.

Il nous a été répondu qu'une éducatrice a été embauchée en février.

S'agit-il d'un manque d'information ? De la volonté d'apporter une réponse tronquée ?

Après vérification, une éducatrice a bien été embauchée dans cette crèche, mais ne remplit pas le poste d'éducateur dans la section des bébés. Elle y passe parfois, mais occupe le poste de directrice adjointe.

En effet, elle remplit ce poste qui est laissé vacant, car la crèche ne parvient pas à recruter sur ce poste d'adjoint. Par conséquent, la section des bébés ne bénéficie toujours pas d'un poste d'éducateur comme il est prévu dans le contrat, à moins que l'on puisse penser qu'un même membre du personnel puisse occuper en même temps deux postes aussi différents.

D'une façon plus générale, car ce cas n'est qu'un exemple des problèmes rencontrés par la mairie pour assurer le bon fonctionnement des crèches, quelles sont les actions concrètes que vous menez pour pouvoir recruter ce personnel de Petite Enfance ? Et pouvez-vous nous communiquer le cahier des charges demandé dans le cadre de l'appel d'offre de La Petite Sirène ? En effet, nous savons qu'un changement de prestataire pourrait avoir pour conséquence un départ massif du personnel actuel rémunéré par People and Baby. (Irène DOUTSAS)

Comme cela a déjà été évoqué lors de la dernière séance du conseil municipal, **Éric BERDOATI** répond que la pénurie de personnel dans ce secteur est particulièrement effective dans l'ouest parisien et ajoute que le taux SRU de la Ville n'est pas lié aux difficultés de recrutement dans cette filière. Toutefois, il précise qu'en vue d'être attractive, la Ville a mené, il y a moins d'un an, une revalorisation salariale des éducateurs de jeunes enfants (EJE) et des auxiliaires de puériculture et qu'elle s'attache à privilégier la qualité des projets pédagogiques mis en œuvre et des équipements.

Concernant l'EJE, **Anne COVO** confirme que l'éducatrice de jeunes enfants est bien arrivée en février 2022. Elle occupe effectivement deux postes à titre temporaire en raison du congé maternité de la directrice adjointe. **Anne COVO** assure cependant que chaque enfant est bien pris en charge, quelle que soit la section. Pour ce qui est du recrutement, tous les berceaux seront ouverts en septembre. Le recrutement se poursuit pour renforcer également le soutien à la parentalité et aider les familles.

Le Maire adresse toutes ses félicitations au **docteur Étienne BRAIN**, médecin spécialiste en oncologie médicale à l'Institut Curie, et Clodoaldien, qui vient de recevoir le prix Byrl James Kennedy, lors d'un congrès aux États-Unis, pour sa contribution exceptionnelle à la recherche sur le traitement des cancers des personnes âgées.

La séance est levée à 22h55

■ Fait à Saint-Cloud,
signé le 23 juin 2022

Le maire

Éric BERDOATI



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 18 mai : 32, rue Armengaud (panneaux photovoltaïques)
- 19 mai : 95, boulevard de la République (pose de store)
- 20 mai : 20, rue Ernest-Tissot (clôture, portail et portillon)
- 20 mai : 3, rue René-Weill (pose d'un store)
- 20 mai : 60, rue Sevin-Vincent (ravalement)
- 20 mai : 6, avenue Alfred-Belmontet (pose d'une clôture)
- 20 mai : 14, rue du Docteur-Nicoli (fenêtre de toit)
- 25 mai : 35 bis, rue de Buzenval (modification et création d'ouvertures)
- 3 juin : 2 bis, rue de Montesquiou (ravalement et isolation thermique)
- 10 juin : 145, rue Tahère (pose d'une clôture et d'un portail)
- 13 juin : 4, rue du Mont-Valérien (antennes relais)
- 14 juin : 7, avenue de Longchamp (surélévation d'une terrasse)
- 14 juin : 3, avenue de Longchamp (extension)
- 14 juin : 1, avenue Alfred-Belmontet (garde-corps)
- 14 juin : 1, avenue Alfred-Belmontet (accès à une toiture-terrasse et garde-corps)
- 15 juin : 28, rue du Mont-valérien (climatiseur)
- 15 juin : 36, avenue Bernard-Palissy (antenne relais)

ACTES ENREGISTRÉS DU 30 AVRIL AU 29 MAI

NAISSANCES

Carmen Lieto ■ Isaure Louvet ■ Emma Diener ■ Noor Bey-Omar ■ Simone Bouvier Sargsyan ■ Jude Laborde-Balen ■ Priscille Moreno ■ William Mouly ■ Aurèle Royet Legrand ■ Aaron Benagoune ■ Louise Delpierre Buno ■ Lucie Pinot ■ Romain Dutoya Cormier ■ Olivier Brennan ■ Gabriel Sousa Damascenco ■ Gaspard Reizine ■ Lara Bode ■ Joséphine Avot ■ Mikael Sourn Zhou ■ Malo Rafagnin ■ Chloé Simagin ■ Tanguy Frécenon ■ Paul Chabaud ■ Louis Renault ■ Noah Chater ■ Stella-Marie Bolle ■ Valentina Bolle

MARIAGES

Miju Kim & Pierre-Yves Beaufils ■ Carmen Silva Arriola & Gianfranco Grados ■ Kristina Lico & Pierre Magne ■ Marine Bacchitta & Henry Thomasset ■ Jessica Cohen & Jonathan Charbit ■ Laura Souci & Frankie Gouaneau ■ Chloé Launois & Éric K'Dual ■ Marthe Faivre d'Arcier & Andrea Napolitano ■ Marina Soyer & Nicolas Mermillon

DÉCÈS

Françoise Mongiat (57 ans) ■ Régis Cretin-Maitenaz (83 ans) ■ Pierre Belichon (98 ans) ■ Stéphane Beaudenon (71 ans) ■ Franck Delarue (53 ans) ■ Denise Chalopin née Poyer (99 ans) ■ Jean Niérat (72 ans) ■ Arlette Lemaître (80 ans) ■ Claude Berthelot née Leterrier (93 ans) ■ Gérard Teychené (79 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE MAI 2022 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,21	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,8	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	8,8	-
Calcium	mg/l	61	-
Chlorure	mg/l	35,5	250**
Sulfates	mg/l	89,2	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	15,8	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).



Directeur de la publication : Éric Berdoati. Rédaction : Corinne Hansel.
Coordination : Service Communication. Mise en page : **LUCIOLE** • Juillet 2022.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.